



Listen to this article

*Si nous nous jugeons nous-mêmes nous ne serions pas jugés. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde.”*

— 1 Cor. 11 : 31, 32.

Dans ces paroles l'apôtre semble vouloir dire que si chaque chrétien passe un examen critique de lui-même et se corrige, le Seigneur n'aura pas besoin de le diriger, de le juger et de l'admonester. Si nous ne nous jugeons pas nous-mêmes après un examen sévère, il sera alors nécessaire que le Seigneur accomplisse cette oeuvre; car il nous a admis dans sa famille, il a fait de nous des fils, et nous sommes à l'école de son Fils, de notre grand fils aîné, pour qu'il nous façonne et nous instruisse. Ces épreuves constituent le jour du jugement de l'Eglise.

Par les corrections qu'il nous inflige, le Seigneur n'a pas pour but de nous manifester son déplaisir en nous faisant souffrir, c'est au contraire « *afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde* », selon la parole de l'apôtre. Nous nous jugeons nous-mêmes lorsque nous examinons sévèrement notre propre conduite, nos paroles, nos pensées mêmes et lorsque nous les éprouvons par les vérités fondamentales de la Parole de Dieu, par la justice, par la bonté, par la miséricorde et l'amour divins. Selon les exhortations de notre Maître, si nous nous apercevons que nous avons mal agi, nous devons alors laisser notre offrande devant l'autel, nous devons avant toute chose aller vers la personne que nous avons lésée ou blessée par des paroles ou des actes peu charitables ou méchants, puis alors seulement nous pouvons déposer notre offrande sur l'autel.

Une telle compréhension doit imposer à chacun l'obligation stricte de remplir son devoir, Il ne suffit pas de dire je sais que j'ai mal agi, je n'aurais pas dû faire cela, car je suis imparfait et je ne puis faire ce qui est bien dans tous les domaines. Une telle manière de se comporter ne serait pas en harmonie avec l'esprit de notre texte, car ce dernier nous fait voir que, si

nous avons commis une mauvaise action, nous avons le devoir absolu de la réparer du mieux que nous le pouvons. Si nous avons éprouvé une pensée peu charitable à l'égard de notre prochain, il n'est pas nécessaire que nous nous rendions auprès de cette personne et que nous lui disions la chose, car nous pouvons empirer la situation en agissant ainsi. Dans un cas pareil nous devons juger notre propre conduite et condamner sévèrement notre propre manière d'agir. Nous devons nous infliger à nous-mêmes une leçon rigoureuse et durable. Alors notre cœur sera vraiment pur, nos intentions seront droites et auront l'approbation du Seigneur.

## **Quelle est la véritable manière de se comporter envers son prochain?**

Nous croyons qu'en ce qui nous concerne le Seigneur veut que nous examinions de très près, nos pensées, nos paroles et nos actions. Si nous nous apercevons que nous avons fait du tort à quelqu'un par notre langue ou de toute autre manière, nous devons aller auprès de cette personne et auprès de tous ceux à qui nous avons parlé à ce sujet puis redresser nos torts, présenter toutes nos excuses, nous infliger à nous-mêmes un châtement qui restera présent à notre mémoire. Si ce châtement exige que nous soyons fortement humiliés, il n'en sera que

72 Décembre 1914

meilleur. Si nous négligeons de nous infliger une punition, ceci indiquerait que nous ne sommes pas dans un état d'esprit convenable; ce que le Seigneur pourrait alors faire de mieux pour nous serait de nous infliger un châtement exemplaire qui pourrait ne pas venir le même jour, la même semaine ou le même mois. Nous pouvons avoir l'entière certitude que si cette question n'est pas résolue par nous-mêmes d'une manière satisfaisante, nous en arriverons néanmoins au point où le Seigneur se chargera lui-même de nous conduire. S'il agit ainsi, il nous fera passer par de dures expériences. Il est possible qu'une personne agisse mal à notre égard ou médise de nous, cependant le Seigneur le permet, ou bien il nous laisse choir dans une situation qui entraînera pour nous certains châtements.

C'est dans l'âge prochain que le monde sera jugé ou mis à l'épreuve. Si nous étions du monde, notre jugement spécial viendrait alors et non pas maintenant; nous imprimerions

actuellement à notre caractère des déformations qui nous attireraient des corrections dans la prochaine dispensation. Si nous faisons partie de l'Église il y a une certitude absolue que c'est dans l'âge actuel que nous devons être jugés et recevoir nos châtiments; si nous négligeons de nous les infliger à nous-mêmes, le Maître s'en chargera.

Un autre passage des Écritures nous dit: « *Ne jugez de rien avant le temps* » (1 Cor. 4:5). Ce texte ne fait pas allusion au jugement que nous devons passer sur nous-mêmes. Nous ne pouvons pas nous juger nous-mêmes en attribuant à cet acte le sens d'une condamnation que nous nous infligerions; nous devons, par contre, prendre bien garde à notre conduite, à nos paroles, à nos pensées et agir envers nous-mêmes d'une manière appropriée à l'égard des négligences et des torts que nous avons commis envers notre prochain. Jésus dit : « *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits* ». Ce texte veut dire que nous devons percevoir ces fruits de vie aussi bien en ce qui nous concerne qu'en ce qui concerne notre prochain, nos frères. Nous devons juger et désapprouver toute action et toute parole mauvaises; nous devons nous dire: Ceci est-il bien ou mal? Nous devons en tout temps juger toutes ces choses.

## **Il ne nous appartient pas de condamner**

Nous voyons dans la vie de tous les jours beaucoup de choses qui déplaisent au Seigneur, nous entendons certaines personnes parler d'une manière triviale ou inconvenante, nous voyons des actes de cruauté ou d'injustice, nous pouvons donc juger toutes ces choses au cours de notre vie et en retirer les leçons qu'elles comportent. Ceci ne veut pas dire du tout que nous ayons à juger ceux qui commettent de telles choses et dire le châtiment qu'ils mériteraient. Nous n'avons ni autorité ni compétence dans ce domaine-là, nous n'avons pas à juger de l'état des cœurs, sauf dans les cas où la Parole de Dieu nous fait voir clairement que nous devons juger. Les apparences sont souvent trompeuses et les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent être.

Le Seigneur nous informe que le moment viendra où nous serons appelés à juger le monde, mais ce temps-là n'est pas encore venu et nous ne devons pas anticiper sur notre oeuvre future soit en pensées, soit en paroles. Nous ne devons pas non plus dire à d'autres ce que nous avons vu et entendu qui serait de nature à abaisser quelqu'un à leurs yeux, sauf dans le cas où il serait de notre devoir d'agir ainsi. Si nous prononcions un jugement sur quelqu'un et allions le communiquer à d'autres personnes il en résulterait de graves conséquences pour nous et nous ferions un mal considérable. Ceci entraînerait assurément

une juste condamnation de la part du Seigneur et il nous châtierait. Lorsque nous avons pleinement vérifié que, selon les paroles du Seigneur, un bon arbre produit de bons fruits et que nous voyons parfois certaines personnes se conduisant mal, il ne nous appartient pas de décider quel serait le châtement approprié pour une telle conduite. Les fruits quotidiens que nous constatons dans la vie d'une personne nous font voir l'état de son cœur, mais il ne nous appartient pas de condamner qui que ce soit. C'est le Seigneur qui jugera. Les paroles du Seigneur : « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits » nous font voir que nous ne devons pas fixer notre propre manière de voir à leur égard sans avoir une connaissance positive des faits. Nous pouvons constater que certains individus portent de mauvais fruits et qu'ils ne sont pas en harmonie avec Dieu. Nous n'avons cependant aucun droit de condamner, même dans ces cas-là. Nous ne connaissons pas les causes qui ont amené cet état de choses déplorable.

## **Je ne me juge même pas moi-même»**

Personne n'est mieux placé que nous pour connaître notre propre cœur lorsque nous nous jugeons nous-mêmes. Paul nous montre cependant que nous devons apporter une certaine indulgence dans ces jugements-là, il nous dit : *«Je ne me juge même pas moi-même... celui qui me juge, c'est le Seigneur.»* Cette parole n'est pas en contradiction avec celle de notre texte, mais elle paraît nous indiquer que nous pouvons avoir la tendance de nous juger nous-mêmes trop sévèrement, lorsque nous avons compris combien l'idéal de Dieu est élevé, car nous ne tenons pas compte du fait que nous avons été formés dans l'iniquité; il est préférable de raisonner comme suit: Je m'aperçois qu'aujourd'hui encore je n'ai pas réussi à me conformer entièrement à l'idéal que je m'étais proposé, j'éprouve le sentiment d'être condamné par mon propre jugement, j'espère cependant que le Seigneur aura quelque indulgence envers moi à ce sujet, j'espère qu'il pourra m'excuser dans une certaine mesure si je ne puis discerner moi-même ces excuses. Je ne puis voir par moi-même quelle indulgence pourra m'être accordée, je ne suis pas à même de me juger avec impartialité.

Nous devons alors aller auprès de notre Père céleste par nos prières les plus sincères en lui confiant nos chagrins de n'avoir pu glorifier son nom plus dignement, nous devons faire appel aux mérites du sang de notre bien-aimé Rédempteur en promettant au Seigneur de faire tous nos efforts pour mieux faire avec le secours de sa grâce.

Quelques-uns des enfants du Seigneur n'ont que peu d'estime pour eux-mêmes, ont la

tendance de se juger trop sévèrement et de tenir compte très sévèrement de toutes leurs imperfections. Ces personnes-là doivent essayer de se juger avec justice; tout jugement doit être juste, même si c'est nous personnellement qui sommes les coupables. La justice est le fondement du trône de Dieu; nous ne devons jamais oublier que nous sommes recouverts par la robe de justification de notre Sauveur et que nous avons accès au trône de miséricorde devant lequel nous devons aller chaque jour pour nous purifier de toute souillure. Ce n'est pas une convenance seulement, mais c'est un devoir pour nous de nous examiner nous-mêmes chaque jour avec soin et de tenir notre corps assujéti au nouvel esprit. En agissant ainsi et en faisant appel constamment aux mérites de notre Rédempteur pour recouvrir nos erreurs et nos fautes involontaires, nous conserverons l'amour et l'approbation de notre Père céleste; nous n'aurons ainsi pas besoin de subir autant de corrections de la part du Seigneur.

Cet examen journalier de nous-mêmes, la constatation de nos gains et de nos pertes comme nouvelles créatures en Christ, la provenance de ces gains et de ces pertes, la manière dont ils se produisirent en nous pendant la guerre incessante que nous soutenons contre tous nos ennemis spirituels du dedans et du dehors, tout cela sera certainement un grand avantage pour chaque enfant de Dieu qui se comporte de cette manière dans la crainte du Seigneur, désirant plaire à son Père céleste avant toutes choses, désirant devenir ce que Dieu lui demande d'être, c'est à dire un saint.